



# PRÉFET DES ALPES- MARITIMES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 03 juillet 2023

### **Violences urbaines : prolongation des mesures administratives pour assurer durablement le retour de l'ordre public**

**La nuit du 2 au 3 juillet a été marquée par une nette diminution des violences urbaines sur le territoire national comme dans les Alpes-Maritimes.**

Toutefois, pour les jours à venir, les policiers et gendarmes, sous l'autorité de M. Bernard GONZALEZ, préfet des Alpes-Maritimes, restent totalement engagés sur le terrain pour assurer durablement le retour de l'ordre public.

**Les mesures administratives mises en œuvre depuis le 29 juin sont renouvelées. Ainsi, jusqu'au vendredi 07 juillet, sont interdits dans toutes les communes du département :**

- le transport et le port sans motif légitime d'armes de catégorie B et C et D ainsi que des armes par destination,
- la vente, le transport et l'utilisation des produits combustibles et de l'acide chlorhydrique ainsi que la vente, la détention et l'utilisation des fusées, artifices ou engins pyrotechniques.

La captation, l'enregistrement et la transmission d'images par les forces de sécurité intérieure, au moyen de caméras installées sur des aéronefs, sont autorisés sur certains secteurs de la ville de Nice jusqu'au 07 juillet.

Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site internet des services de l'Etat : [www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)

147 Boulevard du Mercantour  
06200 NICE

Suivez-nous sur :

[www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)



@prefet06



@Prefet06

Bureau de la

Communication Interministérielle 1/1